PRÉFACE

Ce drame de L'Hôte à Valiquet ou Le Fricot sinistre, destiné dans la pensée de l'auteur à faire ressortir les funestes effets de l'ivrognerie, avait été composé d'abord, il y a quelque douze ans, pour l'utilité et la récréation d'une société de jeunes gens, dont le cercle ne s'étend pas hors les murs d'un collège. Depuis, sur les instances d'un ami qui s'intéresse vivement à la cause de la tempérance, je l'ai revu et augmenté; j'ai accentué davantage la partie morale et les leçons pratiques; enfin je me suis décidé à le livrer à l'impression. Je n'ignore pas que les paroles, non plus que les tirades du théâtre, n'ont jamais converti personne; la conversion est l'œuvre de la grâce, du Verbe divin. Mais si cette petite pièce, tout en amusant son public, peut au moifis accroître chez quelques-uns l'horreur pour les excès de la boisson, je compte que mon travail n'aura pas été tout à fait inutile, j'aurai atteint mon but.

Le fond de ce drame repose sur un fait historique. Voici en quels termes le rapporte M. Jacques Viger

dans ses notes sur l'Archéologie religieuse:

[&]quot;Le 9 mars 1761, un Français du nom de St-Paul commit un crime horrible dans la maison de Charles Bellanger, de la côte Saint-François. Après avoir enlevé tout l'argent, il donna la mort à Bellanger, à sa femme et à ses deux enfants. Puis, pour mieux couvrir son crime et ensevelir sous les réines jusqu'à sa dernière trace, il mit le feu à la maison. Le grenier

[&]quot;La Providence se chargea de révéler son forfait. Le grénier "qui était remphi de blé, s'affaissa de bonne heure sons l'action "des frammes, et les cadavres, reconverts par le blé, échappé"rent à la destruction; ils servirent à constater le crime: les
soupçons tombérent sur Saint-Paul, qu'on avait vu dans ées
parages. Saisi par la justice, il finit bientot par tout avoiset,
et il raconta lui-même les horribles détails de ce dramé sais"giant."